



Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le 31/12/2024

ID : 081-218100493-20241230-DELIB_67-DE



DELIB 67-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 23 décembre 2024 à 18h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 17/12/2024

Date d'affichage : 17/12/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-trois décembre à 18h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Nadège BOUYSSÉ, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, et Messieurs Cédric GARCIA, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART.

Excusés : Simon SAFFORES, pouvoir à Alexia BOUSQUET ; Martine BOUSQUET, pouvoir à Cédric GARCIA.

Absents : Adrien STOLDICK

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc IMART

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **Délibération pour la stagiairisation de la secrétaire de mairie, au 1^{er} janvier 2025**

Madame le Maire propose au conseil de bien vouloir stagiairiser la nouvelle secrétaire de mairie.

Elle met à disposition son CV.

Elle explique qu'après 6 mois de travail collaboratif, l'agent convient au poste.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET